

pour les PARTIES : Acceptation formalisée de la procédure de communication dématérialisée

Affaire :

--

BULLETIN DE CHOIX DE COMMUNICATION à retourner à l'expert

M. Mme NOM -PRENOM pour les Stés plus fonction du signataire	raison sociale	adresse courriel (1 seule) intervenant de parties <u>non représentées et non domiciliées</u> <u>chez leur avocat</u>	pour les
---	----------------	--	----------

--	--

Domiciliation chez mon avocat Noter en toutes lettres ci-dessous : oui/non	Si domiciliation chez l'avocat refusée, j'accepte la dématérialisation Noter en toutes lettres ci-dessous : oui/non
---	---

--	--

- ☐ J'ai compris que si j'accepte la domiciliation chez mon avocat je n'aurai pas accès à la plateforme de communication des échanges dématérialisés.
- ☐ J'ai compris que si je refuse la dématérialisation, cela entraîne une communication des correspondances, bordereaux, pièces et dires par la seule voie postale. La communication par courriel n'est pas acceptée.
- ☐ Je m'engage à signaler à l'expert et sans délai, toute décision de changement d'avocat et de le tenir informé des coordonnées de l'avocat que j'aurai mandaté en remplacement
- ☐ J'ai compris que si j'accepte la dématérialisation, cela concernera la mise à disposition de tous les échanges en cours d'opérations, y compris les notifications suivantes :
- Les convocations aux réunions, y compris la convocation à la première réunion**
Les comptes rendus de réunions, notes aux parties, correspondances
La note de synthèse ou de pré conclusions
La demande de taxation
Le rapport
La notification de l'ordonnance de taxe

lieu et date (plus cachet pour les Stés)	signature d'un représentant légal ou fondé de pouvoir

RAPPEL:
Conformément à l'art 748-6 du CPC, nous refusons tous courriers transmis par voie électronique non sécurisée (internet). Seule les transmissions par OPALEXE, ou par voie postale, seront acceptées, et en respectant le principe de la contradiction, soit en tenant tous les contradicteurs en copie.